

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Bernard TENAILLON.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Jacques DEAS Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Jean RACINE, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Bernard CERF à Bernard TENAILLON, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET, Bernard VIATTE à Claude BRUCKERT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 26 mars	Le 26 mars	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Jean Claude BOUROUH est désigné.

### **2019-03-26 Mission de suivi-animation d'une OPAH – Attribution du marché**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Le Président de séance sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.*

*Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.*

*Vu l'article L 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
Vu la délibération 2016-05-09 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)*

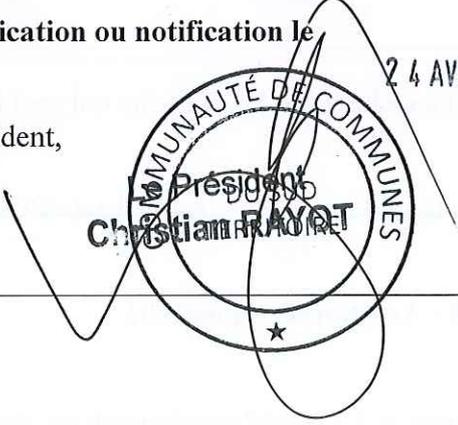
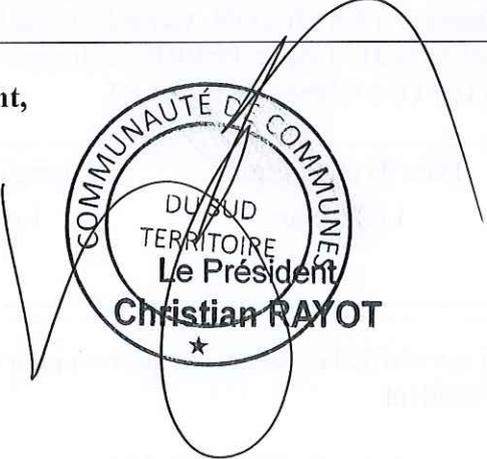
Une consultation a été lancée pour la mission de suivi-animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire. Cette mission fait suite à l'étude préalable diagnostic à la mise en place d'une OPAH réalisée en 2017, et à l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2018.

Le dossier de consultation est constitué d'un lot unique. Les variantes ne sont pas autorisées.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 28 mars et 11 avril 2019 a procédé à l'analyse des différentes offres et propose d'attribuer le marché de suivi-animation d'une OPAH sur le territoire de la Communauté de communes à l'entreprise URBAM Conseil comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse soit : pour un montant de 168 900 € HT sur 3 ans.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider l'attribution du marché à l'entreprise URBAM Conseil pour un montant de 168 900 (cent soixante huit mille neuf cents) euros HT,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 24 AVR. 2019</p> <p>Le Président,</p>  	<p><b>Le Président,</b></p>   <p><b>Le Président Christian RAYOT</b></p> <p>★</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------